

Arrêté n° AG-2026-DASS-0863 du 5 octobre 2026

modifiant l'arrêté n° 2024-997/GNC du 02 mai 2024 constatant la composition des membres de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 119 du 26 septembre 2005 relative à la prise en charge des besoins éducatifs particuliers à l'école primaire ;

Vu la délibération n° 120 du 26 septembre 2005 relative aux modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap ou présentant un trouble invalidant de la santé à l'école primaire ;

Vu la délibération modifiée n° 122 du 26 septembre 2005 relative aux commissions pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 4 du 21 juillet 2026 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° DG-2026-DAJ-0079 du 5 août 2026 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1882 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1883 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° AP-2026-SCAI-1884 du 31 juillet 2026 constatant la prise de fonctions du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2024-997/GNC du 02 mai 2024 constatant la composition des membres de la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2024-1839/GNC du 25 septembre 2024 portant nomination de Mme Christelle VARNEY en qualité de directrice de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2025-346/PN du 24 juin 2025 relatif au recrutement d'un agent contractuel de droit public sur un emploi de direction de la province Nord ;

Vu l'arrêté n° 664-2026/ARR/DAJI du 12 février 2026 modifiant l'arrêté modifié n° 1846-2019/ARR/DJA du 21 juin 2019 portant désignation de personnes qualifiées au sein des organismes extérieurs, désignant le Dr Eric MICHOUlier, médecin de santé scolaire, suppléant du Dr Anne POIRIER, médecin de santé scolaire ; désignant le Dr Anne POIRIER, médecin de protection maternelle et infantile, suppléante du Dr Pierre RAMOGNINO, médecin de protection maternelle et infantile; désignant Mme Marieke RAILLARD, directrice d'établissement spécialisé, suppléante de Mme Virginie DUBOURG-PEBELLIER, directrice d'établissement spécialisé; remplaçant Mme Vanessa GEORGIOU, assistante sociale, titulaire, par Mme Lor VALBERG-VELAYOUDON, assistante sociale et remplaçant Mme Pahnane SIWASIWA, assistante sociale, suppléante, par Mme Marie-Hélène RENARD, assistante sociale, suppléante;

Vu la demande de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie en date du 7 avril 2026 de remplacer pour la province Sud M. Philippe GUAENERE, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire par M. Cyrille PHILIPPE et de remplacer M. Jean-Marc HUC, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant, par M. Romain CAPRON, inspecteur de l'enseignement primaire ;

Vue la demande de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie en date du 7 avril 2026 de remplacer pour la province Nord M. Philippe GUAENERE, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire par M. Stéphane FONS, inspecteur de l'enseignement primaire et de remplacer M. Jean-Marc HUC, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant, par M. Léonard WAMALO inspecteur de l'enseignement primaire ;

Vue la demande de la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie en date du 7 avril 2026 de remplacer pour la province des îles Loyauté M. Philippe GUAENERE, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire, par M. Pierre TROTRO, inspecteur de l'enseignement primaire, sans suppléant désigné ;

Vue la demande du vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie en date du 28 avril 2026 de remplacer Mme Dominique BATLLE, inspectrice de l'Éducation nationale, titulaire, par M. Jérôme DAYDE, inspecteur ASH ;

Vue la fin d'exercice des missions de Mme Denise AZUELOS et de Mme Fanny COTIGNOLA, psychologues, non remplacées,

ARRETE

Article 1 : L'article 1er de l'arrêté n° 2024-997/GNC du 02 mai 2024 susvisé est modifié comme suit :

1° au point « *Membres de droit, communs à toutes les provinces* », les termes « M. Romain CAPRON, directeur » sont remplacés par les mots « Mme Christelle VARNEY, directrice ».

2° au point « **Province Nord** : *Membres de droit* : », M. Alexis LABAU remplace M. Clément WAYA en qualité de directeur de l'enseignement de la province Nord.

3° les dispositions du point « **Province Nord** : *Membre désigné par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie* : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- M. Stéphane FONS, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- M. Gabriel AVILEZ, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant. »

4° les dispositions du point « **Province Nord** : *Membres désignés par le vice-recteur* : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- - M. Jérôme DAYDE, inspecteur ASH, titulaire. »

5° au point « **Province Nord** : *Membres désignés par le président de l'assemblée de la province Nord* : » les termes « Mme Fanny COTIGNOLA, psychologue » sont remplacés par la formule « Psychologue à désigner ».

6° les dispositions du point « **Province des îles Loyauté** : *Membre désigné par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie* : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- - M. Léonard WAMALO, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire. »

7° les dispositions du point « **Province des îles Loyauté** : *Membres désignés par le vice-recteur* : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- - M. Jérôme DAYDE, inspecteur ASH, titulaire. »

8° au point « **Province des îles Loyauté** : Membres désignés par le président de l'assemblée de la province des îles Loyauté : » les termes « Mme Denise AZUELOS, psychologue, suppléante » sont remplacés par la formule « Psychologue à désigner ».

9° les dispositions du point « **Province Sud** : Membre désigné par le directeur de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- - M. Cyrille PHILIPPE, inspecteur de l'enseignement primaire, titulaire ;
- - M. Romain CAPRON, inspecteur de l'enseignement primaire, suppléant. »

10° les dispositions du point « **Province Sud** : Membres désignés par le vice-recteur : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- - M. Jérôme DAYDE, inspecteur ASH, titulaire. »

11° les dispositions du point « **Province Sud** : Membres désignés par la présidente de l'assemblée de la province Sud : » sont remplacées par les dispositions suivantes :

«

- Mme Anne POIRIER, médecin de santé scolaire, titulaire ;
- M. Eric MICHOUILLER, médecin de santé scolaire, suppléant ;
- M. Pierre RAMOGNINO, médecin de protection maternelle et infantile, titulaire ;
- Mme Anne POIRIER, médecin de santé scolaire, suppléante ;
- Mme Virginie DUBOURG-PEBELLIER, directrice d'établissement spécialisé, titulaire ;
- Mme Marieke RAILLARD, directrice d'établissement spécialisé, suppléante ;
- Mme Lor VALBERG-VELAYOUDON, assistante sociale, titulaire ;
- Mme Marie-Hélène RENARD, assistante sociale, suppléante. »

Le reste sans changement.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article 24 de la délibération modifiée n° 122 du 26 septembre 2005 susvisée, les fonctions du membre nouvellement nommé prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles du membre remplacé.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressées, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

En l'absence de M. Milakulo TUKUMULI, Le vice-président du gouvernement chargé de l'économie, de la fiscalité, des télécommunications, des questions douanières du commerce extérieur, de l'attractivité et de la souveraineté alimentaire de la Nouvelle-Calédonie

CHRISTOPHER GYGES